



Montmorillon, le 18 février 2022

**FICHE DE CONSULTATION
DE LA SUBDIVISION DE MONTMORILLON**

COMMUNE DE COULONGES

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement
du Territoire
Direction des Routes

N° de dossier : PC 086 084 21 E 0004
Réf : 2022-012

Reçu le : 28/01/2022

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR : SOLAIRE TOURAINE POITOU
78 avenue Jacques Cœur 86068 Poitiers

ADRESSE DU TERRAIN : Lieu-dit : « Les Bournazais »

EN/ HORS AGGLOMERATION

Références cadastrales : OD 193- Projet abandonné sur la parcelle OD 122
Superficie: 32 809

NATURE DE LA VOIE DESSERVANT LE TERRAIN : RD 124

Grande circulation : ~~OUI~~/ NON
Restriction d'accès : ~~OUI~~/ NON

Largeur de chaussée : 4.60 mètres
Largeur emprise : 11.60 mètres

CESSION DE TERRAIN : Projet à court terme ~~OUI~~/ NON

APPRECIATION SUR LA DESSERTE : Bonne visibilité, route étroite

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT (voir synthèse finale)

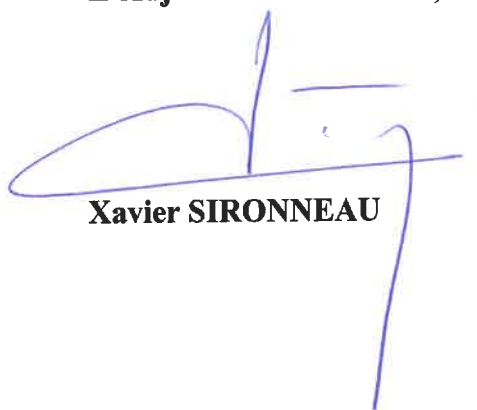
Y a-t-il des bâtiments sur le terrain : ~~OUI~~/NON

OBSERVATIONS DU SUBDIVISIONNAIRE

La création d'un chemin périphérique et les ancrages au sol en béton vont générer un trafic Poids-Lourd important sur la RD 124 ainsi que sur les RD contiguës qui ne sont pas structurées. Le maître d'ouvrage devra fournir à la direction des routes les volumes de matériaux et les itinéraires empruntés pour approvisionner le chantier. Un constat d'huissier sur l'état des Routes Départementales ainsi circulées par les Poids-Lourds sera établi avant le démarrage des travaux. Un deuxième constat sera établi dès la fin des travaux et les dégradations constatées seront prises en charge par le maître d'ouvrage.

Une demande de permission de voirie devra être déposée au préalable de la création de l'accès, de la clôture et du portail. L'accès devra avoir une largeur au moins égale à 12.00 m afin de limiter les phénomènes de cisaillement de la chaussée durant la phase travaux. Le portail devra être implanté après travaux et observer un recul de 5.00 m par rapport à l'alignement. Le poste électrique ne devra pas être implanté à moins de 4.00 m du bord de chaussée.

L'Adjoint de Subdivision,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'X' followed by the name 'SIRONNEAU' in a cursive script.

Xavier SIRONNEAU

Conseil Départemental de la Vienne
D.G.A.A.T. – Direction des Routes
Subdivision de Montmorillon
2 ave Jean Moulin – BP 40055
86502 MONTMORILLON cedex